

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

COMPTE RENDU

L'an deux mille huit, le samedi 15 mars à onze heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents : MM HUBERT TARDIF, PHILIPPE LEBALLEUR, CHANTAL VILLALARD, DANIELLE PORTHÉ, JEAN-DOMINIQUE GILLIS, CLAUDINE MORVAN LEBREC'H, MICHEL PASSANT, ELODIE THABOUREY, ALPHONSE PAGNON, ANNIE PARAGE, JULITA SALBERT, MICHEL VRAY, MARTINE LEONHARDT, ERIC FROMANT, DANIELE DEBOUT, ALAIN PINTE, ANNICK PETILLON, YVES TREZIERES, AGNES TELLIER, THIERRY MALHERBE, ARMELLE CHAPALAIN, ALAIN DEBRETAGNE, ALEXANDRA GILLARDIN, FRANÇOIS DELAIS, MARYVONNE MAZERI, JEAN-MARIE MIRALLES, YVETTE LE GALLO, FRANÇOIS CRIGNON, DANIELE THIBAUT, JOHANN SOUFI, MICHELLE RENOU, KAMEL GHEMMOUR

La séance est ouverte par Monsieur Axel PONIATOWSKI.

Après adoption de l'ordre du jour, le Conseil Municipal a nommé pour secrétaire, Monsieur Johann SOUFI. Monsieur Axel PONIATOWSKI donne la présidence à Monsieur Hubert TARDIF, doyen d'âge de l'assemblée pour l'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE

Le président a invité le conseil à procéder à bulletin secret et à la majorité absolue à l'élection du Maire.

Après appel des candidatures, chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote plié écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 33

Bulletins blancs..... :0

Bulletins nuls : 0

Suffrage exprimés : 33

Majorité Absolue : 17

Ont obtenu :

Monsieur Axel PONIATOWSKI: vingt neuf voix : 29

Madame Danièle THIBAUT : quatre voix : 4

Monsieur Axel PONIATOWSKI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Monsieur le Maire prend la présidence et propose de fixer à 9 le nombre d'adjoints. Le conseil donne à l'unanimité son acceptation sur cette proposition.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints, au vote à bulletin secret, par scrutin de liste.

Après appel des candidatures la liste des candidats présentée par Monsieur le Maire est la suivante :

TARDIF Hubert – LEBALLEUR Philippe – VILLALARD Chantal – PORTHÉ Danielle – GILLIS Jean-Dominique – MORVAN LEBREC'H Claudine – PASSANT Michel – THABOUREY Elodie – PAGNON Alphonse

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 33

Bulletins blancs..... :4

Bulletins nuls : 0

Suffrage exprimés : 29

Majorité Absolue : 15

Ont obtenu :

Liste des Adjoint ayant pour tête de liste Monsieur Hubert TARDIF : vingt neuf voix : 29

Ont été proclamés Adjoints au Maire

TARDIF Hubert 1^{er} Adjoint

LEBALLEUR Philippe 2^{ème} Adjoint

VILLALARD Chantal 3^{ème} Adjoint

PORTHÉ Danielle 4^{ème} Adjoint

GILLIS Jean-Dominique 5^{ème} Adjoint

MORVAN LEBRECH Claudine 6^{ème} Adjoint

PASSANT Michel 7^{ème} Adjoint

THABOUREY Elodie 8^{ème} Adjoint

PAGNON Alphonse 9^{ème} Adjoint

Commission d'Appel d'Offres

Après appel de candidature, le conseil municipal élit à l'unanimité :

Membres Titulaires

Madame Chantal VILLALARD, Madame Danielle PORTHE, Monsieur Jean-Dominique GILLIS, Monsieur Philippe LEBALLEUR, Madame Danièle THIBAUT

Membres Suppléants

Monsieur Alain DEBRETAGNE, Monsieur Jean-Marie MIRALLES, Madame Julita SALBERT, Madame Martine LEONHARDT, Madame Michelle RENOU

Le représentant de Monsieur le Maire sera Monsieur Hubert TARDIF.

Commission des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, après proposition faite,

Elit à l'unanimité,

La liste des commissaires suivante :

Commissaires membres du Conseil Municipal

Titulaires

Monsieur Philippe LEBALLEUR - 35 rue Saint Lazare

Monsieur Jean-Dominique GILLIS – 26 rue de la Gravière

Monsieur Eric FROMANT – 11 parc de la Faisanderie

Madame Danièle THIBAUT – 3 rue Mellet

Monsieur Michel VRAY – 332 Parc de Cassan

Madame Annick PETILLON – 18 rue Charles Hibert

Monsieur Yves TREZIERES – 11 rue de Nogent

Madame Maryvonne MAZERI – 245 Parc de Cassan

Suppléants

Monsieur Alain PINTE – 63 Rue de la Petite Plaine

Madame Agnès TELLIER – 10 rue Mellet

Monsieur Thierry MALHERBE – 1bis rue Debourg

Madame Michèle RENOU – 440 Parc de Cassan

Monsieur Alain DEBRETAGNE – 47 T avenue des Bonshommes – Bâtiment Breuil

Monsieur François DELAIS – 3 rue du champ Crochu

Monsieur Jean-Marie MIRALLES – 5 rue du bord de l'eau

Madame Yvette LE GALLO – 1 Parc de la Faisanderie

Commissaires extérieurs au Conseil Municipal

Titulaires

Monsieur Didier COMPARD – 312 Parc de Cassan

Monsieur Jacques THOMERET – 23 Allée du Phénix

Monsieur Michel THIBAUT – 4 rue Louvet

Monsieur Christian PIOLLET – rue du Port de Jouy – 95620 PARMAN – (**Extérieur**)

Monsieur Georges DEFOLNY – 3 rue de la Capitainerie

Monsieur Gérard CHARON, 2 avenue de la Garenne

Monsieur Bruno DELACROIX – 160 Parc de Cassan

Monsieur René HERVÉ – 13 allée de la Pierre Taillée

Suppléants

Monsieur René BOTTO – 361 Parc de Cassan

Monsieur Michel VOLANT – 79 rue de Pontoise

Madame Françoise KITTEN – 13b Parc de la Faisanderie

Monsieur Guy RAPHAËL – 3 avenue de l'Abbé Breuil

Madame Marie-José TOUNISSOUX – 6 chemin de la Madeleine

Monsieur Jean-Marie SCIEUR – 39 avenue du chemin Vert

Madame Françoise COLLET – 1bis rue Mellet – Bâtiment 2

Madame Françoise GUYOMARD – 10 allée de la croisée

Comité Technique Paritaire

Après proposition faite, le Conseil Municipal,

élit, par 29 voix pour et 4 abstentions

la liste de représentants des élus suivante :

Titulaires

Monsieur Michel PASSANT, Adjoint, représentant Monsieur le Maire

Monsieur Alphonse PAGNON, Adjoint

Monsieur Eric FROMANT, Conseiller Municipal

Suppléants

Monsieur François DELAIS, conseiller Municipal

Madame Yvette LE GALLO, Conseiller Municipal

Monsieur Alain DEBRETAGNE, Conseiller Municipal

Commissions Municipales

Le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au Conseil

Considérant que la minorité du fait du nombre de ses élus, ne souhaite pas participer à toutes les commissions mises en place,

Le Conseil Municipal, accepte les commissions municipales ci-après et leurs compositions ;

▪ **Urbanisme et grands projets** : Philippe LEBALLEUR, Agnès TELLIER, Eric FROMANT, Michel VRAY, Armelle CHAPALAIN, Alain DEBRETAGNE, Alexandra GILLARDIN, François CRIGNON, Michelle RENOUE, Kamel GHEMMOUR

Vote à l'unanimité

▪ **Espaces verts & Fêtes** : Chantal VILLALARD, Annie PARAGE, Danièle DEBOUT, Maryvonne MAZERI, Martine LEONHARDT, Alexandra GILLARDIN, Alain DEBRETAGNE, Yvette LE GALLO,

Vote par 29 voix pour et 4 abstentions

▪ **Culture et Information** : Danielle PORTHÉ, Danièle DEBOUT, Agnès TELLIER, Yves TREZIERES, Martine LEONHARDT, Julita SALBERT, François DELAIS, Jean-Marie MIRALLES,

Vote par 29 voix pour et 4 abstentions

▪ **Voirie, éclairage public, entretien des bâtiments et sécurité** : Jean-Dominique GILLIS, Eric FROMANT, Armelle CHAPALAIN, Alain PINTE, Thierry MALHERBE, Alain DEBRETAGNE, Annick PETILLON, François CRIGNON, Kamel GHEMMOUR, Johann SOUFI

Vote à l'unanimité

▪ **Affaires scolaires, enfance et jeunesse :** Claudine MORVAN LEBREC'H, Maryvonne MAZERI, Yves TREZIERES, Alexandra GILLARDIN, Jean-Marie MIRALLES, Julita SALBERT, Yvette LE GALLO, Annick PETILLON, Johann SOUFI, Danièle THIBAUT

Vote à l'unanimité

▪ **Finances, Affaires et administration générales, Personnel communal :** Michel PASSANT, Agnès TELLIER, Eric FROMANT, Michel VRAY, Yves TREZIERES, Julita SALBERT, Alain PINTE, François DELAIS, Thierry MALHERBE, Michelle RENOU, Danièle THIBAUT

Vote à l'unanimité

▪ **Affaires sociales et Logements :** Elodie THABOUREY, Annie PARAGE, Martine LEONHARDT, Alain PINTE, Maryvonne MAZERI, Annick PETILLON, Yvette LE GALLO, Armelle CHAPALAIN, Kamel GHEMMOUR, Michèle RENOU

Vote à l'unanimité

▪ **Sport, Plage et Vie associative :** Alphonse PAGNON, Annie PARAGE, Danièle DEBOUT, Michel VRAY, Thierry MALHERBE, François DELAIS, François CRIGNON, Jean-Marie MIRALLES, Johann SOUFI, Kamel GHEMMOUR

Vote à l'unanimité

Centre Communal d'Action Sociale

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer par délibération le nombre total des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De fixer à **6** membres du Conseil Municipal et **6** membres de la Société Civile, le nombre total des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Société d'Economie Mixte de l'Isle Adam

Après proposition faite, le Conseil Municipal, **élit, à l'unanimité :**

Messieurs Philippe LEBALLEUR - Hubert TARDIF - Michel PASSANT - Thierry MALHERBE - Johann SOUFI
Pour représenter la commune de l'Isle Adam au sein de la SEMIA.

Caisse des Ecoles

Après proposition faite, le Conseil Municipal,

élit, par 29 voix pour et 4 abstentions :

Madame Claudine MORVAN

Madame Julita SALBERT

Monsieur Jean-Marie MIRALLES

Représentant du Conseil Municipal au sein de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire précise qu'il sera représenté par Madame Claudine MORVAN LEBREC'H.

Désignation des délégués du conseil municipal auprès d'organismes

Après proposition faite, le Conseil Municipal, **accepte les représentations suivantes :**

▪ **Fondation Chantepie Mancier :**

Président de droit : Le Maire de L'Isle Adam. *Hubert TARDIF (Représentant du Maire)*, Elodie THABOUREY, Yves TREZIERES

▪ **A.S.I.M.P.A.D.**

Représentant de la Municipalité : Elodie THABOUREY

▪ **Associations syndicales de copropriétés:**

Jean-Dominique GILLIS

▪ **Office de tourisme :**

Agnès TELLIER, François DELAIS, Yves TREZIERES, Danièle DEBOUT

▪ **C.A.L.V.A :**

Alphonse PAGNON

▪ **Association des amis de Marbach :**

Alexandra GILLARDIN, Maryvonne MAZERI, Yves TREZIERES,

▪ **Centre PMI :**

Elodie THABOUREY, Claudine MORVAN

- **Conseil d'école primaire Balzac** : Claudine MORVAN représentant le Maire, Philippe LEBALLEUR, Maryvonne MAZERI
- **Conseil d'école primaire Camus** : Claudine MORVAN représentant le Maire, H.TARDIF, Alphonse PAGNON
- **Conseil d'école primaire Cassan** : C. MORVAN représentant le Maire, Michel PASSANT, Alexandra GILLARDIN
- **Conseil d'école maternelle Dambry** : Claudine MORVAN représentant le Maire, Danielle PORTHÉ, Agnès TELLIER
- **Conseil d'école maternelle Chantefleur** : Claudine MORVAN représentant le Maire, Chantal VILLALARD, Julita SALBERT
- **Conseil d'école maternelle J. de La Fontaine** : Claudine MORVAN représentant le Maire, Jean-Dominique GILLIS, Jean-Marie MIRALLES

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise **par 29 voix pour et 4 abstentions**

Monsieur GILLIS Jean-Dominique, Adjoint
Monsieur FROMANT Eric, Conseiller Municipal
Monsieur VRAY Michel, Conseiller Municipal
Ont élus **Délégués Titulaires**

Monsieur TREZIERES Yves, Conseiller Municipal
Madame MAZERI Maryvonne, Conseiller Municipal
Monsieur MALHERBE Thierry, Conseiller Municipal
Ont été élus **Délégués suppléants**

de la commune auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

Désignation des délégués du conseil municipal auprès d'organismes intercommunaux

- **Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P) :**

Elodie THABOUREY, Claudine MORVAN

Vote 29 voix pour 4 Abstentions

- **Syndicat Intercommunal de l'Eau**

Philippe LEBALLEUR (représentant le Maire), Jean-Dominique GILLIS, Alphonse PAGNON

Vote 29 voix pour 4 Abstentions

- **Conseil d'Administration du Lycée :**

- Titulaires : Claudine MORVAN , Martine LEONHARDT, Alain DEBRETAGNE
- Suppléants : Danièle DEBOUT, Armelle CHAPALAIN

Vote 29 voix pour 4 Abstentions

- **Conseil d'administration du Collège**

- Titulaires : Claudine MORVAN, Martine LEONHARDT
- Suppléants : Danièle DEBOUT, Armelle CHAPALAIN

Vote 29 voix pour 4 Abstentions

- **Syndicat Intercommunal de la Piscine :**

Michel VRAY (représentant le Maire), Annie PARAGE, Alphonse PAGNON

Vote 29 voix pour 4 Abstentions

- **Syndicat intercommunal de transport d'élèves (SITE) :**

- Titulaires : Claudine.MORVAN + Danièle DEBOUT
- Suppléants : Martine LEONHARDT, Alain PINTE

Vote à l'unanimité

- **Syndicat Intercommunal pour le Développement du Sport dans les Vallées de l'Oise et du Sausseron (SISVOS) :**

Alphonse PAGNON, Thierry MALHERBE, Annie PARAGE

Vote 29 voix pour 4 Abstentions

- **Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (à faire connaître à la CCVO3F qui les désignera)**

- Titulaires : Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD
- Suppléants : Eric FROMANT, François CRIGNON

Vote à l'unanimité

▪ **Syndicat intercommunal d'Assainissement Parmain L'Isle-Adam (SIPIA)**

- Titulaires : Philippe LEBALLEUR, Jean-Dominique GILLIS
- Suppléants : Michel VRAY, Alphonse PAGNON

Vote à l'unanimité

▪ **Syndicat des berges de l'Oise :**

- Titulaire : Jean-Dominique GILLIS
- Suppléant : François CRIGNON

Vote à l'unanimité

▪ **Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts :**

Axel PONIATOWSKI, Hubert TARDIF, Philippe LEBALLEUR, Chantal VILLALARD, Danielle PORTHÉ, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN-LEBREC'H, Michel PASSANT, Elodie THABOUREY.

Vote par 29 voix pour et 4 abstentions

Accepte les nominations suivantes :

- **Caisse d'Epargne locale :** Michel PASSANT
- **Correspondant Défense :** Alain DEBRETAGNE
- **Commissions de sécurité (communale et d'arrondissement) :** Jean-Dominique GILLIS

Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

Considérant qu'il est proposé de reconduire l'existant,
Le Conseil Municipal, décide par 29 voix pour et 4 abstentions,

- Allouer l'indemnité maximale :
- * **au maire :** 65 % de l'indice brut 1015
- + 15 % commune chef lieu de canton
- + 25 % ville touristique

L'indemnité sera écartée afin de respecter le plafond autorisé selon la réglementation en vigueur.

- * **aux adjoints :** 23,91 % de l'indice brut 1015
- + 15 % commune chef lieu de canton
- + 25 % ville touristique
- Allouer l'indemnité suivante
- * **aux conseillers municipaux :** 1,40 de l'indice brut 1015


Délégations Consenties au Maire par le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions, charge Monsieur le Maire, par délégation et pour la durée de son mandat :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, sans limite, les tarifs des droits de voiries, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De procéder, sans limite, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sous procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ;
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
16. D'intenter sans limite au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € fixée par le conseil municipal.
18. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à 1 200 000 €
21. D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal (Délibération n°06-0052 du 19 mai 2006) le droit de la préemption défini par l'article L 214-1 du code l'urbanisme.
22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

Séance levée à 12 h 15.

Le Député-Maire,

Axel
PONIATOWSKI